

Port du masque médical : Pour tous les milieux de soins, milieux de vie, secteurs administratifs et de soutien

A-PCI-010	Port du masque médical : Pour tous les milieux de soins, milieux de vie, secteurs administratifs et de soutien Version : 2022-08-26 * sujet à changer rapidement selon les directives du MSSS et de la DSPublique
Introduction	<p>Les coronavirus sont des virus reconnus pour causer des infections respiratoires généralement bénignes chez les humains et les animaux. Certaines souches peuvent être plus virulentes, telles celles du syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS-CoV), ainsi que la souche nouvellement identifiée et nommée SARS-CoV-2 (COVID-19).</p> <p>Les mesures recommandées dans ce document sont formulées à la lumière des données scientifiques disponibles à ce jour et les recommandations de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) concernant le coronavirus. Elles sont ajustées selon l'évolution de la situation épidémiologique et des nouvelles connaissances sur la transmissibilité de ce virus.</p>
Destinataires	Pour toutes les directions.

A-PCI-010	<p>Port du masque médical : Pour tous les milieux de soins, milieux de vie, secteurs administratifs et de soutien Version : 2022-08-26 * sujet à changer rapidement selon les directives du MSSS et de la DSPublique</p>
Objectifs	<p>Cette mesure ne remplace pas les mesures sanitaires de base qui demeurent essentielles selon le contexte épidémiologique.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protéger les personnes les plus à risque de complications face à la COVID-19 (personne de 70 ans et plus, personne présentant des maladies chroniques, personnes immunosupprimées); • Diminuer le risque de transmission du virus SRAS-CoV2 dans les milieux les plus à risque et freiner la transmission lors de situation de transmission du virus dans les milieux moins à risque.
Consignes port du masque	<p>Consignes générales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Procéder à l'hygiène des mains avant de mettre le masque médical; • Le masque doit bien recouvrir le nez et la bouche et doit être descendu sous le menton; • Ajuster la bande nasale sur l'arête du nez et s'assurer que le masque épouse la forme du nez; • Veiller à ce que la surface de couleur soit à l'extérieur, car il s'agit de la surface imperméable qui protège contre les éclaboussures; • Ajuster le masque au visage en minimisant les ouvertures sur le côté, il doit bien épouser la forme du visage; • Si le masque glisse, le remonter par la bande nasale et resserrer la bande ajustable. Procéder à l'hygiène des mains après cet ajustement; • Ne pas toucher l'avant du masque. Si par erreur, le masque est touché, procéder à l'hygiène des mains; • Changer le masque lorsque celui-ci devient humide, lorsqu'il est souillé par des éclaboussures ou s'il est endommagé; • Retirer le masque par les élastiques ou les cordons, lorsqu'indiqué; • Ne pas garder le masque accroché au cou ou pendu à une oreille; • Jeter immédiatement après le retrait dans la poubelle, puis procéder à l'hygiène des mains; • Ne jamais réutiliser un masque médical une fois retiré.
Travailleurs de la santé Milieu clinique et administratif	<p><u>Généralités</u></p> <p>Lorsqu'indiqués, les employés, gestionnaires, médecins, stagiaires et bénévoles devront se conformer aux mesures ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Porter le masque médical dès l'entrée dans l'établissement (selon les modalités du milieu). Le couvre-visage (masque en tissu artisanal) n'est pas autorisé; • Le masque doit être porté pour une durée maximale de 4 heures ; • Il doit être changé lors des pauses et des repas, • Remettre un masque médical immédiatement après avoir terminé de s'alimenter; • La distanciation physique de 2 mètres, l'hygiène des mains et l'étiquette respiratoire demeurent les mesures les plus efficaces afin d'éviter la transmission de la COVID-19 ; • Pour un complément d'information, vous référer à la D-PCI-021 : Gestion des aires communes

A-PCI-010

Port du masque médical : Pour tous les milieux de soins, milieux de vie, secteurs administratifs et de soutien

Version : 2022-08-26

*** sujet à changer rapidement selon les directives du MSSS et de la DSPublique**

Ajustement du masque médical


Si des ouvertures sont présentes malgré un bon positionnement du masque médical (ex. : petit visage), appliquer les recommandations suivantes :

- Essayer un autre modèle de masque médical (si disponible);
- Utiliser un masque médical avec cordons.

Si un mauvais ajustement persiste malgré l'application des recommandations précédentes, certaines modifications énoncées ci-dessous peuvent être envisagées afin d'améliorer l'ajustement du masque sur le visage.

Modifications pouvant être considérées :

- Utiliser un dispositif tel qu'un « protège-oreille » pour y accrocher les élastiques. S'assurer qu'il soit bien positionné de sorte qu'aucune ouverture, notamment au niveau des joues, n'ait été engendrée par l'utilisation de celui-ci. Le travailleur doit procéder à l'hygiène des mains avant et après les manipulations :
 - Pour l'installer, placer en premier lieu les élastiques autour des oreilles et les transférer par la suite sur le dispositif. Lors du retrait, s'assurer que le dispositif ne pende pas aux élastiques du masque en replaçant tout d'abord les élastiques derrière les oreilles;
 - Nettoyer et désinfecter le dispositif après chaque changement de masque. S'assurer que le dispositif est constitué et fabriqué (conception, matériel) de façon à faciliter son nettoyage et sa désinfection (éviter ceux faits de tissus).

# GRM	Protège-oreilles
4236674	

Modifications non recommandées :

Celles-ci peuvent nuire à un bon ajustement ou représenter un risque de contamination :

- Ne pas croiser les élastiques pour raccourcir ceux-ci. Cela pourrait engendrer un espace sur les côtés et nuire à un bon ajustement;
- Il n'est pas recommandé de porter deux masques médicaux superposés pour améliorer l'ajustement.

**Résidents
CHSLD
RI-RTF et
RPA**

- Se référer à la DGCRMAI 007 pour la conduite à tenir dans ces milieux.

A-PCI-010	<p>Port du masque médical : Pour tous les milieux de soins, milieux de vie, secteurs administratifs et de soutien Version : 2022-08-26 * sujet à changer rapidement selon les directives du MSSS et de la DSPublique</p>
Environnement de l'utilisateur/résident	<ul style="list-style-type: none"> • Zone délimitée par le lit ainsi que l'espace autour du lit lorsque le rideau est fermé; • Le rideau devra être tiré au minimum jusqu'à la taille de l'utilisateur, afin de permettre au personnel infirmier d'avoir accès à l'utilisateur (pour des raisons de sécurité des soins); • Si requis, selon le tableau « Port du masque de procédure dans les milieux considérés froids/ avec la clientèle à faible risque de COVID-19 ou selon la situation épidémiologique » l'utilisateur/résident qui sort de son environnement devra alors porter le masque médical niveau 1.
Visiteurs accompagnateurs et proches aidants	<p>Se référer au tableau « Port du masque de procédure dans les milieux considérés froids/ avec la clientèle à faible risque de COVID-19 ».</p>
Références	<p>CNESST, Questions/Réponses, Question # 36 : Quels sont les équipements de protection minimalement requis pour les travailleuses et les travailleurs en milieu de soins [hôpitaux; soins de courte durée; cliniques médicales, GMF, centres de dépistage, cliniques externes, cliniques COVID-19, milieux de réadaptation, soins à domicile, milieux de soins de longue durée (CHSLD, RPA et les autres ressources d'hébergement de ce type). Version 14 juillet 2022</p> <p>INSPQ SRAS-CoV-2 : Mesures de prévention et contrôle des infections pour tous les milieux de soins de courte durée, version 13.0, 6 avril 2022 #2906</p> <p>INSPQ SRAS-CoV-2 : Mesures de prévention et contrôle des infections pour les centres d'hébergement et de soins de longue durée, version 10.4, 14 juin 2022 #2910</p> <p>INSPQ SRAS-CoV-2 : Mesures de prévention et contrôle des infections pour les soins à domicile, version 7.1, 25 juillet 2022 #2917</p> <p>INSPQ SRAS-CoV-2 : Mesures de prévention et contrôle des infections pour les milieux de réadaptation, ainsi que tous les autres milieux de soins ou de vie en déficience physique, déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, version 5.0, 6 avril 2022 #3076</p> <p>INSPQ SRAS-CoV-2 : Mesures de prévention et contrôle des infections pour les cliniques médicales/ cliniques externes/cliniques de dépistage COVID-19 /GMF, version 7.1, 2 décembre 2021 #2907</p> <p>MSSS, COVID-19 : Directive ministérielle DGAPA-021. REV3, Directives concernant les visiteurs et les personnes proches aidantes dans les CHSLD, RPA, RI-RTF, milieux de réadaptation et autres milieux à compter du 3 janvier 2022</p> <p>MSSS, Directive ministérielle DGCRMAI-007, Directive en lien avec le port du masque médical par l'utilisateur et autres personnes à l'intérieur des milieux de vie et de soins à partir du 14 mai 2022, 16 mai 2022</p> <p>MSSS, Directivement ministérielle DGCRMAI-005 REV 1, Directive pour la gestion d'écllosion COVID-19 à appliquer dans les milieux de soins (hors milieux de soins aigus), milieux de réadaptation et milieux de vie, 25 juillet 2022</p>